

CREFOP Auvergne-Rhône-Alpes

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

*Réunion de la commission Orientation, Mobilités,
Sécurisation des Parcours Professionnels le 6 février 2017*

COMPTE-RENDU

1. Validation du compte-rendu du 1er décembre

La commission a validé le compte-rendu sous réserve de précisions à apporter concernant l'intervention de Mme CHARRE sur les salariés fragilisés et le bilan du CPF.

2. RNCP

A noter que l'avis demandé concernant l'inscription au RNCP concerne des demandes régionales.

Liste des personnes présentes dans le groupe RNCP :

Au titre des personnes désignées par les Partenaires Sociaux :

Mme Sefsaf (collège employeurs MEDEF)

M. WEILL (collège salariés CFDT)

Au titre de l'Etat :

Mme Cherblanc (DIRECCTE)

Au titre du Conseil régional :

Mme Leclerc (Conseil régional DEF13S)

Mme François (Conseil régional DFC)

Au titre des personnes qualifiées :

M. André (Insertion, Pôle Emploi)

Mme Coutin (certificateur, DRAAF)

M. James (certificateur Université de Clermont-Ferrand)

Les co-présidents remercient M. Boucherit, correspondant régional Auvergne Rhône-Alpes du RNCP et de la Commission nationale de certification, pour la mise à disposition des documents et la qualité des travaux fournis.

Lecture des avis du groupe technique

Pour rappel, l'avis sur le renouvellement de l'inscription au RNCP s'attache à l'opportunité de la création de la formation, la qualité de l'insertion, la réalisation d'un référentiel de compétences, la procédure de validation des acquis de l'expérience.

Manager des organisations à l'international

Après examen du dossier, la commission propose un avis favorable pour 5 ans avec mise en conformité d'un point précis (VAE).

Une question sur le suivi de l'insertion : il est indiqué que l'on attend un taux d'insertion de 70 % minimum. L'organisme renseigne la fiche « insertion des parcours », donne tous éléments relatifs aux personnes. Tous les organismes doivent avoir un suivi de leurs effectifs.

Si l'insertion n'est pas probante alors il est proposé de ne pas renouveler l'agrément ou alors de le renouveler pour une durée plus courte.

L'insertion dans l'emploi dépend aussi des secteurs professionnels.

Ludothécaires

Après examen du dossier, la commission propose un renouvellement pour 5 ans, la certification ayant trouvé sa place ; le spectre d'emploi s'élargit.

Manager en stratégie et développement des organismes

Après examen du dossier, la commission propose un renouvellement pour 5 ans, sous réserve de la mise en œuvre de la VAE.

Responsable de zones import/export

Après examen du dossier, la commission propose un renouvellement pour 3 ans, sous réserve de la mise en œuvre de la VAE et une limitation de la poursuite d'études.

Dessinateur en images fixes et animées

Après examen du dossier, la commission donne un avis favorable mais demande à l'organisme de porter une attention particulière à la qualité de l'insertion et à la mise en œuvre de la VAE.

Stéphanie Pernod Beaudon, co-Présidente de la Commission insiste sur le fait qu'il existe une difficulté entre la volonté de soutien aux métiers artistiques et les flux soutenus car souvent les personnes sortant de formation sont en situation de chômage.

Au niveau du répertoire, il y a trop de flux, on constate moins d'insertion : il y a donc un intérêt à être attentif aux projets des jeunes ou moins jeunes entrant dans cette formation.

Michel Ollier, co-Président de la Commission demande une phrase plus expressive dans l'avis du CREFOP avec plus de restriction sur la question de l'insertion.

M. Boucherit, correspondant régional Auvergne Rhône-Alpes du RNCP, propose de passer à 3 ans au lieu des 5 années proposées.

Après examen du dossier, la commission donne un avis favorable mais elle sera vigilante à ce que l'augmentation du flux ne dégrade pas l'insertion.

Régisseur général du spectacle vivant et de l'évènementiel

Après examen du dossier, la commission donne un avis favorable à un renouvellement pour 3 ans avec mise en œuvre de la VAE et une vigilance accrue afin que l'augmentation du flux ne dégrade pas l'insertion.

La commission valide les propositions.

3. CEP

Audrey Bourgois-Henocque indique que les MIFE demandent la labélisation CEP au Conseil régional.

Elles accompagnent déjà les publics en matière d'accueil et d'information pour la formation et sont en proche relation avec les entreprises du territoire.

Environ 21 000 personnes ont été informées en 2016 par les MIFE.

En tant qu'opérateur du CEP, elles assureraient une information de premier niveau à l'ensemble des publics. Concernant l'information de niveaux 2 et 3, l'intervention est plus ciblée vers les salariés et les séniors.

Elles possèdent plusieurs atouts, car il s'agit de structures de proximité. Elles respectent déjà le cahier des charges du CEP et ont d'ailleurs été sollicitées pour des partenariats par des opérateurs nationaux de CEP.

Conditions : respecter cahier des charges, guide repère CEP, délivrer le conseil sur les 3 niveaux du CEP (conditions permettant à un demandeur d'être accompagné jusqu'à l'ingénierie de sa formation, si elle s'avère nécessaire)

Etape suivante après l'avis du CREFOP : les MIFE doivent se rapprocher de la DGEFP.

Le Medef souhaite replacer le débat autour de la stratégie de développement de l'offre de CEP. Quelle stratégie au regard des enjeux de qualité, de proximité et de visibilité de service ? Nous devons veiller à construire une stratégie par les besoins et non par l'offre existante, une stratégie qui vise à optimiser l'existant. L'offre de service proposée par les 5 opérateurs CEP répond-elle aux attentes ? Est-il nécessaire de renforcer le maillage territorial ? Si oui, une contractualisation entre opérateurs labellisés est-elle possible ? C'est à ces questions qu'il convient de répondre en priorité avant d'envisager la labellisation de nouveaux opérateurs.

La FSU marque son intérêt sur la demande car elle permet de couvrir des publics peu ou pas couvert actuellement par le CEP, notamment les agents publics. Néanmoins, il est nécessaire de faire le point par rapport à leur financement.

Pour la CFTC, il faut s'interroger sur la qualité de l'orientation de manière générale. Tous ces réseaux du CEP nécessitent un développement des compétences de leur personnel pour suivre l'évolution du monde économique.

Pour la CGT, il faut faire un bilan de l'existant avant d'élargir à d'autres opérateurs et formule une inquiétude sur la formation des agents du réseau pour les niveaux 2 et 3.

La DIRECCTE questionne la labellisation : la question du CEP renvoie à la question du SPRO, à la mise en place de l'info conseil VAE et son existence sur le territoire.

La CCIR demande un retour sur les CEP. Si un nouvel opérateur se positionne, cela semble être plutôt positif. Mais la question se pose sur la manière de suivre et d'évaluer le dispositif.

M. Ollier répond que, derrière chaque niveau de conseil, se cache des prestations précises ; il est donc facile à suivre.

L'UPA s'interroge sur la nécessité labelliser un autre organisme avant d'avoir fait un bilan du CEP. Il semble que les opérateurs labélisés couvrent et le territoire.

L'Onisep s'interroge sur le fait que le groupe de travail orientation ne fasse pas la pré-instruction.

M. Weil indique que pour pouvoir répondre à la demande d'un organisme, il faut pouvoir débattre et partager une vision globale de ce que l'on veut car cela va susciter d'autres demandes.

Intervention de Mme La vice-Présidente Stéphanie Pernod Beaudon :

Elle entend la demande de bilan d'un dispositif. C'est un travail que l'on peut engager mais qui est sur le long terme.

Aujourd'hui, il y a des réseaux existants qui sont labellisés CEP. On demande une évaluation mais la nouvelle demande doit être déconnectée de ce travail.

Or, on sait que si on réoriente les gens vers un autre opérateur, on risque de les perdre.

Les MIFE sont soutenues par le Conseil régional : le Conseil régional a réorienté les fonds qui leur sont alloués vers le conseil CEP.

On peut cependant envisager la création d'un groupe de travail pour évaluer le dispositif et définir des critères pour répondre aux futures demandes.

Le Conseil régional est en faveur de de la labellisation.

La CGT indique qu'une évaluation annuelle est prévue par la loi, rappelle que les 5 opérateurs ont mis un an à former leur personnel.

Selon **Mme La vice-Présidente, Stéphanie Pernod Beaudon**, il est évident qu'il faudra former leur personnel.

Pour la FSU, la question est de savoir comment rendre les services au mieux sur les territoires. Elle souhaite une information sur ce que va faire le conseil d'orientation du CPA, son articulation avec le CEP. Concernant la formation des personnels, est-il envisagé d'intégrer de nouveaux personnels?

Mme la vice-Présidente, Stéphanie Pernod Beaudon a rencontré des MIFE, recueillie des engagements précis, car elles sont fortement subventionnées par le Région. Elles ont apporté assurances sur leur capacité à répondre aux contraintes CEP.

Pour le MEDEF, il y a plusieurs questions :

1. Quelle stratégie par rapport à cette offre de service ?
2. L'articulation SPRO/ CEP est-elle optimale ?
3. Comment assurer l'équité au niveau de l'offre de service proposée dans une logique inflationniste de l'offre
4. S'agissant de la demande de labellisation du réseau des MIFE : capacité des MIFE à couvrir l'ensemble du territoire (à ce jour 8 départements/12) ? Capacité d'intervention au niveau de l'ingénierie financière ?

Pour la DIRECCTE, il manque un schéma régional d'orientation.

Le PRAO propose de mettre à disposition des cartographies des interventions SPRO et indique l'existence d'une étude menée par 3 régions (Centre, Bretagne, Pays de la Loire)

Stéphanie Pernod Beaudon répond qu'il faut tenir compte de l'intérêt des citoyens : les MIFE font une proposition de présence sur le territoire auvergnat, répondant ainsi à une stratégie de qualité, de proximité et de visibilité

M. Ollier insiste sur la nécessité de viser la complémentarité au niveau régional. Les moyens sont contraints et les financements doivent être portés de manière complémentaires.

Il lui semble difficile d'avoir les personnes capables d'assurer le niveau trois dans tous les départements. Par ailleurs, il est aussi nécessaire de vérifier si les 5 réseaux d'opérateurs labellisés font face aux demandes et si le territoire est convenablement desservi.

Stéphanie Pernod Beaudon indique que si on constate des dysfonctionnements sur l'un des 5 autres opérateurs, on n'a pas de moyens de retour en arrière. Elle répète être d'accord avec l'idée de faire une évaluation, mais rappelle que la question aujourd'hui est de savoir si on ouvre à un nouveau réseau.

L'UNSA demande un peu le temps.

Stéphanie Pernod Beaudon rappelle que la loi donne à la Région la possibilité de labelliser d'autres réseaux.

La CCI est plutôt favorable aux MIFE au regard d'un dossier analysé à la lumière des critères pour une labellisation.

M. Poux propose de réexaminer dans le cadre du groupe Orientation.

La proposition est acceptée: le dossier est mis en attente et sera révoqué au sein du groupe orientation : un sous-groupe CEP est mis en place pour réaliser un bilan.

4. Groupe de travail Orientation

Le groupe de travail s'intéressera au SPRO, au rôle et à la place du numérique dans l'orientation, la lutte contre le décrochage, l'orientation des jeunes vers apprentissage et le système de pédagogie adapté.

- SPRO avec perspective d'arriver une information dynamique et fluide reposant sur 3 aspects complémentaires :
 - Volet numérique,
 - Volet AIO,
 - Forums, salons
- => Faire un état des lieux de la Plate-Forme numérique SPRO Auvergne, de l'animation des réseaux, trouver le mode d'animation et de coordination. Etude du dossier MIFE (en vue de définir des critères d'éligibilité pour des labellisations régionales, le lien avec le SPRO)
- Accompagnement des publics les plus en difficultés (raccrochage/ décrochage), sécurisation des parcours, structures adaptées
- Evolution des dispositifs de la prise en charge de la VAE
- Axe transversal : coordination des réseaux

Il est envisagé une convention SPRO pour la fin année 2017

Lors de la réunion du groupe de travail Orientation le 17 février seront présentées les synthèses des conventions SPRO Auvergne et Rhône-Alpes. Suite aux discussions de ce jour, le groupe aura à travailler sur la demande de labellisation CEP des MIFE.

Il est noté que beaucoup de participants sont inscrits dans ce groupe de travail, ce qui ne rend pas le travail en petit groupe facile et nécessitera sans doute de faire plusieurs sous-groupe. Enfin, il est proposé que la validation des Acquis de l'expérience soit traitée directement par la Commission et non par le groupe.

5. CléA

La présentation faite par le COPAREF est jointe au compte-rendu.

Suite à la demande de la commission, les partenaires sociaux souhaitent qu'il y ait le même travail que les dispositifs compétences premières et socles.

A une question de la Direccte concernant les éléments recueillis sur les organismes évaluateurs, il a été répondu qu'il s'agit d'une évaluation par entretien. Il reste à harmoniser les pratiques des organismes évaluateurs. Néanmoins, il y a une grille commune

Pour la Direccte, l'entretien est important pour éviter d'écarter des personnes qui ont des difficultés en lecture et écriture.

La FSU regrette que cette intervention n'ait pas été faite en miroir des dispositifs régionaux.

6. Tableau des dispositifs

Le PRAO et le CARIF-OREF Auvergne ont complété le tableau avec les dispositifs Emploi-Formation. On peut ainsi observer qu'il n'y a pas de dispositif en doublons, mais bien des complémentarités. Il est noté qu'il manque le dispositif CléA.

Si on ne manque pas d'outils, ce n'est pas le cas concernant l'info des réseaux relais sur les dispositifs
→ Questionnement : comment mettre ces dispositifs au service des parcours, quelle est la capacité d'individualisation en fonction des spécificités des bénéficiaires potentiels.

Deux décisions :

- **Faire accéder l'ensemble des partenaires du SPRO à l'ensemble des dispositifs existants (diffusion de l'information)**
- **Transmettre cet outil aux autres commissions du CREFOP.**

Doit-on mener des actions spécifiques ?

Pour la CGT, une priorité de travail de la commission porte sur les salariés fragilisés : il faudrait faire recenser ce qui existe pour eux.

Pour l'UPA, il est intéressant de connaître les filets de sécurité pour un salarié victime d'une rupture afin voir la pertinence des dispositifs existants (aspect accompagnement pour éviter la rupture).

Selon la Direccte, si on rentre dans la catégorie salariés et DE des critères plus spécifiques, on peut voir les outils qui répondent à des catégories de personnes (Homme / femme ; Jeune/ non, Premier niveau de qualification)

Concernant la présentation du tableau des dispositifs, le Medef propose :

- de simplifier le tableau en listant une seule fois les dispositifs et en précisant à qui ils s'adressent (DE et/ou salariés)
- Préciser les complémentarités possibles entre dispositifs dans une logique de construction de parcours (Ex : VAE+ CPF+CIF)

Audrey Bourgois-Henocque souligne l'intérêt d'avoir une offre lisible, mais aussi de voir les demandes des personnes.

En conclusion, il est proposé un certain nombre de sujets de travail :

- Reprise du tableau (technique)
- Voir s'il y a des manques (compliqué à mesurer) trous dans la raquette (compliqué)
- Articulation des dispositifs
- VAE
- Publics fragilisés
- Implémenter des critères

M. Ollier propose d'en retenir deux comme axes de travail :

- **VAE**
- **Articulation de dispositifs**

Mme Chantal Bunel-Delarche souligne la nécessité de préciser ce qui est attendu du travail de la commission sur la VAE.

Il est proposé la mise en place d'un groupe de travail.

Prochaine réunion lundi 3 avril à 10h